



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
16 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 8<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 12 octobre 2011, à 10 heures

*Président* : M. Tommo Monthe ..... (Cameroun)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Kelapile

## Sommaire

Point 137 de l'ordre du jour : Plan des conférences

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 20*

**Point 137 de l'ordre du jour : Plan des conférences**

(A/66/32, A/66/118 et Corr.1 et A/66/397)

1. **M<sup>me</sup> Woldegiorgis** (Présidente du Comité des conférences), présentant le rapport du Comité des conférences pour 2011 (A/66/32), dit que, pour la première fois, le Comité a tenu sa session de fond en cherchant à faire des économies de papier : les documents ont été affichés sur un site Web dédié et le Secrétariat a fourni des ordinateurs portables, un appui technique et des services d'impression à la demande.

2. Le calendrier des conférences et réunions pour 2012-2013 fait l'objet du chapitre II du rapport. Pour ce qui est de la proposition du Secrétaire général tendant à ce que tous les nouveaux textes adoptés par les organes délibérants contiennent des informations sur les réunions et les documents à prévoir afin que le Secrétariat puisse évaluer les besoins en services de conférences qui pourraient avoir des incidences sur le budget-programme, le Comité a estimé que les États Membres et le Secrétariat devraient s'efforcer de planifier les réunions en collaboration. Le projet de résolution figurant à l'annexe I du rapport reprend les recommandations faites par le Comité à cet égard.

3. Deux des trois organes intergouvernementaux qui n'avaient pas réussi à utiliser à hauteur de 80 % - taux de référence - les services de conférence mis à leur disposition de 2008 à 2010 ont atteint l'objectif en 2011. La Présidente n'a donc rencontré que le Président du troisième d'entre eux, le Comité des contributions, afin d'étudier avec lui les moyens d'améliorer le taux. Après avoir expliqué que le Comité des contributions était souvent amené à tenir de longues consultations et qu'en raison de la crise économique le débat de 2012 sur le barème des quotes-parts serait probablement plus difficile encore que les précédents, le Président du Comité s'est engagé à appeler l'attention du Bureau et des membres du Comité sur la question.

4. Notant avec préoccupation que le taux d'utilisation du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) est tombé de 76 % en 2009 à 70 % en 2010, le Comité des conférences a recommandé au Secrétaire général de continuer à étudier les moyens de l'améliorer.

5. Pour ce qui est de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale demande des informations sur les économies réalisées et sur l'élaboration de dispositions harmonisées portant amendement des circulaires du Secrétaire général concernant le principe de responsabilité et la responsabilité partagée du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et des directeurs généraux des trois autres lieux d'affectation concernée, ainsi que sur les mesures à prendre pour recueillir l'appréciation des États Membres sur le projet pilote d'horaires flexibles.

6. Le Comité a examiné la proposition consistant à modifier les délais de production de la documentation de telle sorte que les originaux soient présentés 10 semaines avant la réunion pour être publiés quatre semaines avant, ce qui porterait de quatre à six semaines le délai prévu pour leur traitement. Cette modification, qui permettrait de traiter les documents de manière linéaire plutôt que parallèle, se traduirait par une réduction des coûts et une amélioration de la qualité. Faute de consensus, la question a été renvoyée à la Cinquième Commission.

7. Pour que les documents soient soumis à temps, le Comité des conférences a recommandé à l'Assemblée générale d'exiger une application plus rigoureuse du système de créneaux et d'exhorter les Départements auteurs à atteindre la barre de 90 % fixée pour les délais de présentation.

8. L'Office des Nations Unies à Nairobi a fourni des services de conférence selon le mode économie de papier pour les réunions du Programme des Nations Unies pour l'environnement et, à Vienne, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a décidé d'utiliser des fichiers numériques à la place de comptes rendus écrits, faisant ainsi œuvre de précurseur. À Genève, il est particulièrement urgent de trouver des solutions de remplacement à l'établissement de documents officiels sur papier, compte tenu du nombre considérable de comptes rendus analytiques des séances du Conseil des droits de l'homme en attente de traitement. Dans le projet de résolution, le Secrétaire général est invité à rendre compte des enseignements tirés des réunions au cours desquelles le concept des réunions économes en papier aura été appliqué à titre expérimental avec le plein assentiment des organes intergouvernementaux concernés.

9. Ayant examiné la proposition du Secrétaire général tendant à publier les comptes rendus analytiques dans la langue originale uniquement (anglais ou français), en utilisant des formules complémentaires, le Comité a jugé préférable de la renvoyer à la Cinquième Commission.

10. En ce qui concerne la traduction et l'interprétation, les membres du Comité des conférences ont pris note avec satisfaction des initiatives - contacts externes et formation - prises pour faciliter le remplacement des fonctionnaires des services linguistiques sur le point de prendre leur retraite. Ils se sont dits préoccupés par la pénurie de candidats qualifiés et se sont étonnés qu'aucun mémorandum d'accord n'ait été signé avec des établissements universitaires d'Amérique latine et deux seulement avec des universités d'Afrique. Dans le projet de résolution, le Secrétaire général est invité à faire de nouveaux efforts concertés pour remédier à cette situation.

11. S'agissant de la proposition visant à limiter la longueur des documents destinés aux organes conventionnels, on a fait observer que le Comité n'avait pas de mandat lui donnant autorité sur ces organes et que les règles fixant le nombre maximum de mots devaient être appliquées de façon plus souple dans le cas des rapports émanant des États Membres et des organes intergouvernementaux que dans le cas des documents présentés par le Secrétariat. Le Comité a de nouveau demandé des renseignements sur la procédure de dérogation aux règles en vigueur.

12. **M. Shaaban** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), présentant le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/66/118 et Corr.1), dit espérer que l'exemple donné par le Comité des conférences en organisant avec succès une réunion économe en papier sera rapidement suivi par d'autres organes. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est tout disposé à organiser les réunions demandées par l'Assemblée générale dans ses résolutions. Toutefois, faute de précisions sur les modalités prévues, il lui est difficile d'évaluer les besoins en services de conférence qui peuvent avoir des incidences sur le budget-programme. Une bonne coopération entre les États Membres et le Secrétariat pour l'organisation des réunions faciliterait les prévisions et un emploi efficace des ressources. Notant que le Comité consultatif pour

les questions administratives et budgétaires a abordé cette question dans son rapport (A/66/397), le Secrétaire général adjoint exhorte le Comité des conférences à faire sienne la position de cet organe.

13. Le Secrétaire général adjoint prend note avec satisfaction du résultat des consultations que la Présidente du Comité des conférences a tenues avec le seul organe intergouvernemental ayant pendant trois années consécutives utilisé moins de 80 % des services de conférence mis à sa disposition, et du fait que le Comité a demandé de nouveau aux organes intergouvernementaux de revoir le programme de leurs réunions et de planifier et d'ajuster leurs programmes de travail sur la base de l'utilisation qu'ils font effectivement des ressources prévues.

14. Pour pouvoir agir plus efficacement avec un budget plus faible pendant l'exercice biennal 2012-2013, le Secrétariat a fait plusieurs propositions tendant à modifier le mode de prestation des services de conférence. Les mesures en découlant sont décrites au chapitre 2 du projet de budget-programme de cet exercice. Elles consistent à publier les comptes rendus analytiques en français ou en anglais uniquement, avec la possibilité de les établir dans d'autres langues à la demande et d'en proposer des enregistrements numériques, à instituer le paiement à la tâche de la traduction des documents des fonds et programmes, à demander aux organes conventionnels d'appliquer la règle limitant le nombre de pages des rapports et à modifier les délais de traitement des documents.

15. Enfin, il est proposé de modifier les rapports hiérarchiques au sein du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences afin de donner au Secrétaire général adjoint les pouvoirs dont il a besoin pour mettre en œuvre les directives de l'Assemblée. L'objectif est de définir et codifier un modèle de double responsabilité en matière de gestion des conférences, en vertu duquel les politiques, les règles, les procédures et les normes seraient fixées par le Siège, y compris pour ce qui est des systèmes d'information et de communication à l'échelle globale. Le responsable d'une division organique ou d'un bureau hors Siège relèverait du chef du département ou du bureau compétent au Siège pour ce qui est de la gestion des conférences et du chef du département ou du bureau compétent à l'échelon local pour toutes les autres activités.

16. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport pertinent du Comité consultatif (A/66/397), dit que celui-ci invite l'Assemblée générale à examiner, compte tenu de l'article 153 de son règlement intérieur, la proposition selon laquelle les nouveaux mandats assignés par les organes délibérants devraient comporter toutes informations utiles concernant les réunions et la documentation, afin de permettre au Secrétariat d'évaluer précisément les besoins en matière de services de conférence qui pourraient avoir des incidences sur le budget-programme.

17. Préoccupé par la tendance négative qui se dégage en matière d'utilisation des installations mises à la disposition des organes intergouvernementaux, le Comité consultatif soutient la proposition du Secrétaire général préconisant de demander à ces organes de revoir le programme de leurs réunions et leurs programmes de travail en fonction de leur utilisation effective des ressources affectées au service des conférences. Il accueille aussi avec satisfaction les mesures proposées pour améliorer l'utilisation globale de ces ressources.

18. Pour ce qui est de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, le Comité consultatif se félicite que l'on ait adopté la règle de proximité afin de maîtriser les frais de voyage. Il estime toutefois que les renseignements communiqués par le Secrétaire général dans son rapport (A/66/118) ne sont pas suffisamment précis quant aux économies réalisées. Il craint notamment que l'on ne fasse pas tout le nécessaire pour organiser les déplacements de manière à en réduire le coût.

19. S'agissant de l'étude entreprise par le Secrétariat de l'application des principes d'efficacité et de responsabilité dans les quatre principaux centres de conférences, le Comité consultatif rappelle sa position : c'est au Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences que devraient être confiées les responsabilités et obligations s'attachant à la gestion de l'ensemble des ressources inscrites au chapitre 2 du budget-programme, y compris celles affectées aux offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi. À ce propos, il approuve la décision qui a été prise de réviser les circulaires du Secrétaire général relatives à ces trois offices afin de préciser les responsabilités respectives du Secrétaire général adjoint et du directeur général de chaque office.

20. Notant le faible taux de réponse des États Membres ou observateurs aux enquêtes sur les services de conférence, le Comité consultatif tient à souligner que ces enquêtes auprès des clients sont un important moyen d'évaluation de la qualité des services fournis.

21. Le Comité consultatif se félicite des progrès enregistrés en matière de documentation du fait de la mise en œuvre du système de créneaux. Le Secrétaire général a indiqué que si, globalement, les délais de soumission des documents continuaient de s'améliorer, il existait des différences sensibles selon le département auteur : c'est un point qui, de l'avis du Comité, mérite un examen plus attentif. La proposition consistant à modifier les règles pour adopter la formule dite 10-6-4 paraît intéressante, mais il importe de se rappeler que les États Membres doivent disposer de suffisamment de temps pour examiner les documents.

22. Le débat sur la traduction et l'interprétation a porté essentiellement sur la pénurie de personnel linguistique et sur les mesures adoptées pour intéresser et retenir des candidats. Le Comité consultatif note avec satisfaction qu'une étude du régime des concours a été entreprise en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et que l'on s'emploie à rendre la sélection initiale plus rigoureuse en mettant en place un processus automatisé. Il accueille également avec satisfaction les consultations engagées avec l'Association internationale des traducteurs de conférence en vue d'incorporer la traduction délocalisée dans l'accord conclu entre l'Association et les organismes des Nations Unies, afin que ceux-ci puissent recourir à des traducteurs indépendants n'importe où dans le monde.

23. Tout en se félicitant des efforts de communication entrepris pour disposer de manière régulière d'un vivier de jeunes spécialistes prêts à pourvoir les postes vacants, le Comité consultatif s'inquiète à nouveau du fait que le programme de stages et la formation linguistique ne disposent pas de ressources propres et répète qu'il faudrait essayer d'obtenir des fonds extrabudgétaires pour les financer.

24. Quant à la proposition consistant à publier les comptes rendus analytiques uniquement dans leur version originale, en anglais ou en français, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale tienne compte de l'avis des organes concernés. D'autre part, c'est à l'Assemblée qu'il incombe de statuer sur la proposition ne tendant à demander aux États

Membres de respecter la règle limitant le nombre de mots des rapports destinés aux organes conventionnels.

25. Enfin, le Comité consultatif est favorable à la formule du paiement à la tâche proposée pour couvrir le coût des services de conférence fournis aux fonds et programmes, ce qui permettrait de réduire de 8 millions de dollars le montant inscrit au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

26. **M. Di Luca** (Argentine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance à la qualité des services de conférence. Notant que le taux d'utilisation globale des services fournis dans les quatre principaux centres de conférences est de 85 %, il forme l'espoir que l'on fera de nouveaux efforts pour normaliser l'établissement des statistiques afin que les données soient comparables. Il est urgent d'inverser la tendance négative constatée à Nairobi, où le taux est tombé de 100 % en 2008 à 90 % en 2009, puis à 88 % en 2010. Notant par ailleurs que le taux d'utilisation du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique est tombé de 76 % en 2009 à 70 % en 2010, l'orateur considère que, même avec la concurrence d'autres centres de conférence à Addis-Abeba, il est certainement possible de l'améliorer en adoptant des méthodes de promotion plus novatrices et plus énergiques.

27. L'orateur note avec satisfaction que les délais de présentation des documents soumis au système de créneaux se sont améliorés, 87 % ayant été présentés en temps voulu pendant les cinq premiers mois de 2011. Il félicite le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui traite en temps voulu les documents présentés dans les délais. Il faudrait toutefois prendre d'autres initiatives pour faire respecter ces délais par les départements auteurs, lesquels devraient également se conformer aux règles de présentation des rapports définies par l'Assemblée générale, notamment à la section IV de sa résolution 63/248. Le Groupe étudiera la proposition consistant à modifier les délais prévus pour le traitement de la documentation, mais il n'est pas convaincu qu'elle permettra de régler le problème de fond, qui est la soumission tardive des documents; il craint même qu'un allongement des délais ne fera que retarder encore leur parution.

28. Pour que les services de traduction et d'interprétation fournis soient d'excellente qualité, il

est indispensable de mettre en place un plan énergique de gestion de la relève dans les services linguistiques, reposant entre autres choses sur l'établissement de contacts avec des universités dans toutes les régions du monde et sur la rationalisation du régime des concours.

29. La traduction contractuelle peut certes se traduire par des économies, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité, qui doit faire l'objet d'un contrôle interne adéquat. Le Groupe accueille avec satisfaction la proposition figurant dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 à l'effet de reclasser de P-4 à P-5 un certain nombre de postes de traducteur et d'interprète, afin précisément d'améliorer le contrôle de la qualité et aussi de faciliter le recrutement et la fidélisation de personnel linguistique à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

30. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait prendre les dispositions voulues pour que l'exécution du plan-cadre d'équipement n'ait pas d'incidence défavorable sur la qualité et la disponibilité des services de conférence, ni sur l'égalité de traitement des six langues officielles ou les conditions de travail du personnel des services linguistiques. L'autorisation d'organiser des réunions, des manifestations spéciales et des expositions dans les locaux des Nations Unies doit être accordée conformément aux instructions administratives pertinentes, étant entendu qu'il doit s'agir d'un événement compatible avec les buts et principes de l'Organisation.

31. Sachant que l'adoption d'un mode de gestion intégré à l'échelle mondiale visait à mettre l'outil informatique au service de la gestion des conférences afin d'assurer plus facilement une répartition équilibrée du travail entre le Siège et les autres lieux d'affectation, l'orateur tient à souligner qu'il n'en faut pas moins tenir compte des caractéristiques particulières des différents lieux et du principe à travail égal, classement égal du poste.

32. Enfin, l'orateur rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/236, a reconnu l'importance des réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres et la nécessité de leur fournir des services d'interprétation pour assurer le bon déroulement de leurs travaux.

33. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, rend hommage au Comité des conférences pour le caractère équilibré de

son rapport. Bien que le taux d'utilisation global des services de conférence ait diminué d'un point de pourcentage en 2010, il reste au-dessus de la barre des 80 %. Il n'en faut pas moins poursuivre les efforts pour l'améliorer. Il faut notamment prendre les dispositions voulues pour inverser la tendance négative constatée à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Groupe voudrait par ailleurs savoir quelles mesures ont été adoptées pour inverser la baisse continue du taux d'utilisation du centre de conférence de la CEA et voudrait des précisions sur le projet de construction relatif à la Maison de l'Afrique et à la salle de conférence 1.

34. Le nombre important de départs à la retraite de fonctionnaires des services linguistiques prévus au cours des prochaines années est préoccupant, d'autant plus que la proportion de postes vacants est déjà élevée dans les quatre centres de conférence, et tout particulièrement à l'Office des Nations Unies à Nairobi. La situation est encore aggravée par la lenteur du processus de recrutement du personnel linguistique. Il faut donc impérativement mettre en œuvre le programme de planification de la relève, qui s'appuie sur l'établissement de contacts avec les universités et la rationalisation des concours de recrutement du personnel linguistique. Rappelant que selon les renseignements communiqués lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, une seule université africaine avait signé un mémorandum d'accord avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, l'orateur demande des informations à jour sur ce point, ainsi que sur l'état d'avancement du projet Afrique, dont l'objet est d'aider les pays d'Afrique à renforcer la capacité de leurs services de conférence.

35. Convaincu de longue date qu'il faut tout mettre en œuvre pour que l'Office des Nations Unies à Nairobi soit au même niveau que les trois autres centres de conférence, le Groupe accueille avec satisfaction la proposition du Secrétaire général consistant à reclasser de P-4 à P-5 11 postes des services linguistiques de l'Office et compte que toutes les mesures visant à renforcer celui-ci seront appliquées.

36. **M. Yamada** (Japon) considère que s'il est essentiel de maintenir un niveau de qualité convenable, la prestation de services de conférence à l'ONU doit être assurée de manière aussi efficace et économique que possible. C'est pourquoi le Secrétariat doit

continuer de prendre les mesures voulues pour faire des économies et les États Membres doivent éviter que leurs décisions concernant les modalités de nouvelles réunions n'exigent inutilement la mise en place de services de conférences additionnels.

37. Afin d'inverser la tendance à la baisse du taux d'utilisation des services de conférences dans les quatre centres de conférence, les États Membres doivent admettre sans ambiguïté que la non utilisation de ces services constitue un gaspillage et faire de nouveaux efforts pour tenir leurs réunions conformément au calendrier et autres modalités prévues. La délégation japonaise est favorable aux mesures proposées par le Comité des conférences à cet égard.

38. La délégation japonaise a pris note des préoccupations du Comité consultatif concernant l'organisation des voyages dans le cadre de la règle de proximité et demandera des éclaircissements sur la recommandation qu'il a faite à ce sujet. Quant à l'examen des mécanismes visant à assurer une gestion efficace et responsable des conférences dans les quatre lieux d'affectation concernés entreprise à la suite de la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/245, elle estime, avec le Comité consultatif, qu'il serait possible de gagner durablement en efficacité en améliorant la chaîne hiérarchique au sein du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Elle espère en particulier que l'on constatera une amélioration de la gestion des ressources inscrites au chapitre 2 du budget.

39. La délégation japonaise note avec satisfaction que, parmi les mesures destinées à accroître l'efficacité, le Secrétaire général a l'intention d'instituer un traitement linéaire des documents en portant de quatre à six semaines le délai prévu à cet effet, et estime que la Commission devrait examiner cette proposition. Elle invite également instamment la Commission à examiner sous tous ses angles l'intéressante proposition du Secrétaire général relative aux comptes-rendus analytiques, et note que les économies qu'elle pourrait entraîner sont présentées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

40. Enfin, la délégation japonaise prend note avec satisfaction de la recommandation du Comité consultatif tendant à réduire de 8 millions de dollars les dépenses prévues au chapitre 2 du projet de budget-

programme pour 2012-2013 et attend avec intérêt de pouvoir en débattre le moment venu.

41. **M. Bame** (Éthiopie) dit que sa délégation se félicite de la campagne de promotion lancée par le Secrétaire général pour intensifier l'utilisation du centre de conférences de la CEA et félicite celle-ci d'avoir su établir des partenariats visant à promouvoir Addis-Abeba comme centre de conférences et destination touristique, mais elle reste préoccupée par la baisse du taux d'utilisation constatée entre 2008 et 2010. Il est évident qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre la barre des 80 %. En outre, il est regrettable que les installations ne soient pas convenablement entretenues, ce qui les rend probablement moins compétitives. Le boom de la construction que connaît Addis-Abeba, y compris la création d'installations de conférence à la pointe de la technologie, fait qu'il est plus important que jamais d'adopter une stratégie de promotion agressive et innovante et de réaliser en temps utile les travaux d'entretien nécessaires. La délégation éthiopienne demande au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de continuer, en collaboration avec la CEA, d'étudier tous les moyens d'améliorer le taux d'utilisation du centre et de maintenir sa compétitivité, étant convaincue qu'on n'a pas épuisé toutes les possibilités. Pour atteindre ces objectifs, il faut se doter de stratégies précises et de moyens suffisants. On aurait tout à gagner à s'inspirer de l'expérience des autres centres des Nations Unies situés dans des villes offrant un large éventail d'installations de conférence.

42. Pour ce qui est de la rénovation de la Maison de l'Afrique, un lieu occupant une place à part dans l'histoire politique de l'Afrique, la délégation éthiopienne attend avec intérêt le rapport annuel du Secrétaire général sur la construction d'installations de conférence supplémentaires à la CEA, dans lequel devrait figurer une évaluation de l'état des installations actuelles, en particulier la Maison de l'Afrique et la salle de conférence 1, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 65/259.

43. **M. Maina** (Kenya), insistant sur la nécessité de mettre l'Office des Nations Unies à Nairobi au même niveau que les trois autres centres de conférences en termes d'allocations budgétaires et de personnel, dit qu'il faut résoudre sans plus attendre le problème chronique posé par les taux élevés de vacance de postes. La Division des services de conférence à Nairobi doit continuer d'étudier tous les moyens de

pourvoir les postes déjà vacants et ceux qui le seront prochainement. La délégation kényane prend note avec intérêt du programme lancé par l'Office pour former de jeunes traducteurs et interprètes n'ayant pas encore passé le concours de recrutement des Nations Unies. Elle accueille aussi avec satisfaction le projet Afrique et voudrait connaître les résultats de l'application des recommandations de la première conférence panafricaine sur la formation des traducteurs, des interprètes de conférence et des interprètes de service public en Afrique, dont l'un des principaux résultats est l'engagement qui a été pris de mettre au point un programme de maîtrise en traduction et interprétation. Convaincu que l'établissement de partenariats avec des universités est une solution à long terme propre à remédier au problème de la forte proportion de postes vacants dans les services linguistiques, en particulier à l'Office des Nations Unies à Nairobi, la délégation kényane souhaiterait recevoir des informations à jour sur la signature de mémorandums d'accord entre le Département et les universités qui participent ou désirent participer au projet Afrique.

44. Enfin, la délégation kényane demande instamment au Secrétaire général de faire le nécessaire pour améliorer le taux d'utilisation des installations de conférence de la CEA, dont le niveau reste préoccupant.

45. **M. Cumberbatch** (Cuba) rappelle que sa délégation est opposée à l'utilisation d'installations des Nations Unies par des États ayant l'intention d'y mener des activités hostiles à d'autres États Membres. Contraires à la charte des Nations Unies et à tous les règlements et procédures de l'Organisation, ces agissements nuisent à la réputation et à la crédibilité de celle-ci. Cuba continuera de suivre attentivement la situation, se réservant le droit de prendre toute mesure qu'elle jugera adéquate en l'espèce.

46. Si elle considère important de ne pas gaspiller les ressources affectées à la prestation de services de conférence, la délégation cubaine juge préoccupante les pressions exercées récemment sur des organes intergouvernementaux. Le taux d'utilisation est certes un bon outil d'analyse, mais il ne doit pas devenir un obstacle aux travaux de ces organes. En mettant par trop l'accent sur ce taux, on risque de donner un tour politique à la question. Ainsi, il est incompréhensible que le Comité des contributions soit enjoint de l'améliorer alors que s'il tient de nombreuses consultations officieuses, qui peuvent se prolonger très

tard, c'est évidemment en raison du caractère sensible de l'objet de ses travaux.

47. Un autre point préoccupant est que certaines des propositions présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/66/118) ne semblent pas tenir compte du fait que les États Membres ont besoin d'un délai raisonnable pour analyser les documents émanant du Secrétariat. Il faut donc examiner avec la plus grande prudence l'initiative visant à modifier les règles de soumission des documents. D'autres propositions, comme celles concernant l'établissement des comptes rendus analytiques et la limitation du nombre de mots des rapports des États Membres aux organes conventionnels, sont également contestables et ne feront que susciter les mêmes blocages que ceux auxquels des propositions similaires du Secrétariat ont donné lieu les années précédentes.

48. La délégation cubaine continuera de suivre attentivement les débats de la Commission sur d'autres questions présentant un intérêt particulier pour les travaux de l'Organisation, notamment l'appui apporté aux organisations régionales et autres Groupes d'États Membres, tels que le Groupe de 77 et la Chine ou le Mouvement des pays non alignés, ou bien encore les incidences du plan-cadre sur les services de conférence.

49. **M. Shaaban** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), répondant aux questions des délégations, dit que la diminution du taux d'utilisation à l'Office des Nations Unies à Nairobi est imputable aux travaux de rénovation, qui ont eu des incidences sur toutes les installations de conférence. Maintenant que le projet touche à son terme, on assiste à une augmentation marquée de l'activité, qui devrait se traduire par une inversion de la tendance à la baisse.

50. En ce qui concerne la gestion de la relève du personnel des services linguistiques, on a régulièrement appelé l'attention des États Membres sur l'insuffisance de la dotation en crédits et en effectifs de la Section des examens et des tests du Bureau de la gestion des ressources humaines. Étant donné qu'il existe six disciplines pour chacune des six langues officielles de l'Organisation, il faudrait en principe tenir 36 concours linguistiques différents tous les deux ans ou 18 concours par an; or, avec les moyens dont il dispose, le Bureau ne peut en organiser qu'un tout petit nombre chaque année. Il en résulte que les viviers de

lauréats, dans lesquels puisent également les commissions régionales, sont épuisés. Si la Section des examens et des tests n'ait pas mieux dotée en moyens financiers et humains, le plan de gestion de la relève ne peut pas produire les résultats escomptés.

51. S'agissant de la proposition consistant à modifier les règles relatives au traitement de la documentation pour adopter la formule 10-6-4, il faut bien comprendre qu'en raison du retard avec lequel certains départements auteurs soumettent leurs documents, ceux-ci sont édités, référencés et traduits simultanément, un traitement en parallèle actuellement inévitable. En revanche, si le délai de traitement accordé au Département est porté à six semaines, il lui sera possible de travailler le plus souvent de manière linéaire, ce qui est plus efficace et sera source d'économies. Le Secrétaire général adjoint précise que, d'après son expérience, les délégations, en particulier celles des petites missions, ne sont pas en mesure de lire les rapports plus de un ou deux jours avant la réunion au cours de laquelle ils seront examinés.

52. Le Département ne dispose pas de moyens spécialement affectés à l'établissement de contacts avec les universités et finance ce programme au moyen d'économies réalisées dans d'autres domaines. En 2008, il a écrit aux missions permanentes pour leur demander de transmettre aux universités de leur pays des informations sur le programme, mais il n'a reçu qu'un très petit nombre de réponses. Il a néanmoins signé 19 mémorandums d'accord avec des universités, pour la mise en place de cursus d'interprétation et de traduction dans les six langues officielles. Il coopère également de manière officieuse avec les universités intéressées qui ne remplissent pas encore les critères fixés pour la signature d'un mémorandum d'accord, en leur dispensant des conseils et en autorisant des traducteurs et interprètes confirmés en congé dans les foyers à offrir localement une formation spécialisée. Ce type de coopération avec des universités a notamment été instauré en Argentine et au Mexique.

53. Pour ce qui est du projet d'établissement d'un programme panafricain de maîtrise en traduction et interprétation, le soutien que devait apporter la Banque africaine de développement ne s'est pas concrétisé, suite à un changement de direction de la Banque. Toutefois, la Commission européenne met à disposition des enseignants qui donnent des conférences sur le programme, et des traducteurs et interprètes des Nations Unies en poste à Nairobi contribuent



également au projet en donnant des cours à l'Université de cette ville. La deuxième conférence panafricaine sur la formation de traducteurs et d'interprètes se tiendra au Caire du 21 au 23 décembre 2011.

54. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que lors des consultations officieuses le Groupe demandera des informations complémentaires sur le financement du programme de collaboration avec les universités africaines. En ce qui concerne la planification de la relève, en particulier dans les services de traduction et d'interprétation, les services concernés devraient préciser si les ressources demandées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 suffiront pour remédier aux problèmes signalés en matière de ressources humaines.

55. **M. Shaaban** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale de la gestion des conférences), répondant au représentant de la Côte d'Ivoire, dit que, malheureusement, il n'a pas été possible de demander des crédits budgétaires additionnels pour l'exercice à l'avenir, l'heure étant à la rigueur. Pour ce qui est de la planification de la relève dans les services de traduction et d'interprétation, il rappelle que des traducteurs et interprètes des Nations Unies en poste à l'Office de Nairobi aident les étudiants inscrits à l'université à préparer les concours de langue organisés par l'ONU. Les stages sont un autre moyen d'aider les étudiants à se préparer. L'ONU n'est pas en mesure de prendre en charge les frais de voyage des stagiaires; néanmoins, un certain nombre d'étudiants de l'université Herzen de Saint-Pétersbourg ont effectué un stage au Siège et deux d'entre eux se sont par la suite présentés avec succès aux concours de recrutement de l'Organisation.

56. **M. Rosales Díaz** (Nicaragua), se référant aux observations du Secrétaire général adjoint concernant la proposition visant à adopter la règle dite 10-6-4, rappelle que si l'Assemblée générale a demandé que les documents soient distribués six semaines au moins avant les réunions, ce n'est pas sans raison. Il n'appartient pas à la Commission de débattre du fonctionnement interne des missions permanentes. Les délégations ont le droit souverain de décider du moment où elles liront les documents distribués, sans que leur décision soit dictée par les délais de publication. La délégation nicaraguayenne est consciente que le Département doit faire face à un

volume de travail considérable et fait d'énormes efforts pour respecter la règle des six semaines, mais souligne que les dispositions adoptées par l'Assemblée générale doivent être respectées.

*La séance est levée à 12 h 20.*